



Ligue de
Bourgogne-Franche-Comté
des Echecs

A l'attention :

- des Présidents des clubs de la Ligue
- des membres du comité directeur
- des Présidents des comités départementaux.

PROCES-VERBAL Assemblée Générale Ordinaire

10 juin 2017 à DOLE début de séance à 15h

Membres présents :

Patrick LAUFERON	Président de la ligue et président du club de Gueugnon Echecs	(9 voix)
Daniel BLARDONE	Vice-Président de la ligue et président du club de Besançon TPG!	(6 voix)
Christine FREDERIC	Secrétaire membre du club de Besançon	
Jacky FARGERER	Trésorier et représentant le club de Châlons sur Saône	(1 voix)
Anne-Laure MEUNIER	membre du club de Besançon	
Jean-Louis LALANDE	Président du comité départemental de l'Yonne, ayant la procuration du club de Cravant	(2 voix)
Jacques ROUSSEY	membre représentant le club Le Pion Tissalien Echecs	(2 voix)
André DENIS	Président du club Ecole d'Echecs Lédonienne	(3 voix)
Sylvain ARNAL	Président du club d'Echecs du Jura Dolois	(2 voix)
Pascal DA SILVA	membre représentant le club de Dijon Echiquier des Ducs	(3 voix)
Emmanuel FARA	Président du club de Beaune	(2 voix)
Laurent DURNECKER	représentant le club d'Esbarres Bonnencontre Echecs	(3 voix)
Yann LOZAC'HMEUR	membre représentant le club Académie d'Echecs Philidor	(3 voix)
Jean-Louis LOUX	Président du club Roi Blanc Montbéliard	(3 voix)
Julien BAUDEMONT	Président du club Cercle d'Echecs Luxovien	(2 voix)
Christophe INFANTI	Président du comité départemental du Territiire de Belfort et du club de Belfort	(5 voix)
Philippe BOUDIER	Président du club de Louhans Chateaurenaud	(1 voix)
Jean-François CORSINI	membre du club de Besançon	
Raphaël GAUTHIER	Président du comité départemental du Doubs	

Membres du comité directeur absents excusés :

Jacques ALDEA, Aurélien BERNAUD, Tuan-Anh TRAN, Marie-Ange GAUTHE

Membres du comité directeur absents :

David HERAMBOURG

Vérification du quorum

Le décompte des voix est fait en fonction du nombre de licenciés (A et B) au 30/04/2017. (Les statuts de la ligue précise que si l'Assemblée a lieu au cours de la seconde période de la saison sportive (soit du 1er avril au 31 août), les effectifs pris en compte sont ceux officiellement arrêtés à la fin du deuxième mois précédant la tenue de l'Assemblée.)

Le décompte des voix des Présidents présents et de celles données par pouvoir atteint un total de 47 sur 68.

Voir feuille d'émargement en annexe.

ORDRE DU JOUR

- Bilan moral
- Bilan financier
- Bilan sportif par secteur
- Modalités d'attribution et de financement des compétitions ligue
- Subvention des tournois
- Budget prévisionnel 2017
- Préparation de la saison 2017-2018 : jeunes, championnats par équipes, championnats ligue, féminines, coupes, scolaires, arbitrage, formation...
- Règlements scolaires, NIV et régionales
- Calendrier de la saison 2017-2018
- Site internet de la ligue
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance en remerciant le Président du club de Dole pour l'accueil de cette assemblée générale dans ses locaux.

Il remercie les membres du comité directeur pour leur investissement dans le fonctionnement de cette nouvelle ligue et les Présidents des clubs ou leurs représentants d'être présents à cette assemblée générale.

- **Bilan moral**

présenté par le Président Patrick Lauféron

C'était une année de transition. La nouvelle ligue est créée, les statuts sont déposés, le nouveau compte est ouvert et opérationnel. Les démarches ont été assez longues mais maintenant tout est réglé.

Des dossiers de demande de subvention ont été déposés. L'un pour 4500€ auprès du CNDS qui porte sur trois axes : les jeunes, la formation et la pratique féminine. Pour la formation, il s'agit d'organiser des stages d'arbitrage, d'initiateurs ou d'entraîneurs. Un appel est lancé auprès des clubs désireux d'accueillir ce type de stages de se signaler. Un stage de formation continue d'arbitrage est prévu en septembre en Bourgogne.

Un dossier pour une demande de subvention de 2500€ a été déposé auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Il est axé sur le développement de la pratique féminine.

Nous n'avons pas encore les réponses. Les actions seront définies en fonction de la subvention obtenue et à mener avant fin 2017.

Pour le dossier CNDS, le Président a fait le bilan de ce qui a été fait et financé en 2016 en Bourgogne, il n'avait pas les éléments pour faire le bilan pour la Franche-Comté.

La nouvelle ligue œuvre pour l'uniformisation des fonctionnements dans les deux zones de jeux. L'idée est d'arriver à une cohérence d'ensemble. On n'est qu'au début de l'existence de cette nouvelle ligue, beaucoup de choses sont encore à construire.

On constate une baisse des effectifs.

En 2015-2016, il y avait 1703 licenciés A et B.

En 2016-2017, 1430 licenciés A et B. Soit une baisse de 16%

Par zone : en Bourgogne 777 en 2015-2016

pour 670 en 2016-2017 Soit une baisse de 13,7%

en Franche-Comté 926 en 2015-2016

760 en 2016-2017 Soit une baisse de 17,9%

Cela concerne surtout les licences B, les scolaires. Cela a une incidence sur les finances

(reversement de la part des licences).

Des subventions ont été attribuées aux tournois. Pour rappel : 200€ pour un tournoi lent, 100€ pour un rapide sur demande du club organisateur avec présentation des résultats, des primés ...

La quote-part des licences reversée aux CDJE restera à 45%.

Actuellement, trois comités départementaux ne l'ont pas encore reçue : le Jura, le Territoire de Belfort et l'Yonne car ils sont en attente de mise en conformité. Le premier versement a eu lieu le 15 janvier, le deuxième en ce moment, le reliquat sera versé en septembre.

- **Point financier**

présenté par le trésorier Jacky Fargère

Le compte de la nouvelle ligue démarre avec le report de 2 500 € de la ligue de Franche-Comté et le report de 2 053,84 € de la ligue de Bourgogne.

Le premier reversement de la FFE pour les licences de 7 180,50 € apparaît sur 2016.

Sur 2017, les frais les plus importants concernent le championnat de France des Jeunes avec la dépense de 3 150 € pour les entraîneurs.

Au moment où la comptabilité provisoire 2017 a été envoyée, le solde était de 3 801,69 €.

Il faut rajouter à ce solde, 3 484 € pour le deuxième reversement de la FFE, 660 € d'inscriptions des équipes de NIV et régionales de Bourgogne et 240 € pour l'inscription des 8 équipes de NIV de Franche-Comté.

Ce qui fait qu'il y a actuellement 8 185,69 € sur le compte.

Le trésorier précise que ça a été plus long et compliqué d'ouvrir le nouveau compte qu'il l'avait imaginé. Ce qui explique que certains remboursements de frais ont mis longtemps à être effectués. Maintenant, tout est au point.

A l'issue de ces deux bilans, on passe au vote.

Rapport moral : 0 voix contre - 0 abstention - voté à l'unanimité.

Rapport financier : 0 voix contre - 0 abstention - voté à l'unanimité.

Le Président remercie l'assemblée.

- **Bilan sportif par secteur**

- 1. **Nationales et régionales** par Jean-Louis Lalande

Nationale 2 : groupe Est - Besançon TPG! finit première et monte en nationale 1
Esbarres se maintient en NII

groupe sud-est - Gueugnon est repêché en NII dans le groupe Est pour 2017-2018

Nationale 3 : groupe 9 - Saint-Georges monte en NII

groupe 16 - Besançon TPG!3, Besançon TPG!2, Belfort, Roi Blanc Montbéliard et Dijon Ducs
se maintiennent en NIII

Esbarres 2, Vesoul et Pontarlier descendent en NIV

Nationale 4 : Chatenoy-Le-Royal et Echiquier Lédonien montent en NIII

Cravant-Avallon et Saint-Claude descendent en régionale 1

Régionales : Louhans, Roi Blanc Montbéliard 3 et Jura Dolois 2 montent en NIV

Les résultats complets sont sur le site de la FFE.

Les droits d'inscription ont été modifiés en faisant la moyenne de ce qui était pratiqué avant.

Le fonctionnement actuel des régionales est différent. En Bourgogne, il y a une régionale 2 à 4 joueurs, permettant d'accéder à la régionale 1 qui est à 5 joueurs.

En Franche-Comté, il y a 2 zones géographiques. Le vainqueur de chaque zone accède à la NIV.

2. Jeunes par Anne-Laure Meunier

Championnat de France Jeunes à Belfort. La ligue a envoyé trois entraîneurs :

Yann Lozac'hmeur et Valentin Racle qui s'occupaient des grandes catégories sur la semaine complète et Guillaume Sermier, qui s'occupait des petites catégories du mercredi au dimanche.

Ils étaient présents sur le lieu du championnat lors des rondes des jeunes et ont effectué les analyses de parties.

Constat : Il n'y a pas eu de demande des jeunes pour la préparation des parties. Les jeunes qualifiés ne sont pas tous venus analyser. Certains clubs avaient leur propre entraîneur. Les entraîneurs ont pu du coup analyser également avec les jeunes des opens.

L'année prochaine : On recensera au préalable le nombre de jeunes souhaitant bénéficier des entraîneurs de la ligue pour adapter leur nombre. Le temps de présence de ceux-ci sur le lieu du championnat sera modifié avec une permanence le matin qui permettra d'analyser à froid ou d'effectuer une préparation pour la ronde à venir. La présence de tous les entraîneurs n'est pas nécessaire au début des rondes.

Intervention de Yann Lozac'Hmeur : Il précise qu'il faisait en moyenne 15 analyses par jour. Il a trouvé les conditions déplorables, il faisait froid.

Monsieur Infanti, Président du club de Belfort, répond à cela qu'on ne contrôle pas la météo et que des moyens de chauffage ont été rajoutés. Il remercie Monsieur Baudement, Président du club de Luxeuil pour son aide ainsi que tous les bénévoles. Il remercie également Patrick Lauféron, président de la ligue de Bourgogne Franche-Comté pour son soutien lors de la demande de subvention auprès du conseil régional.

Cette année, le stage de préparation n'a pas pu se faire. L'année prochaine, il est prévu qu'il y en ait un les 3 et 4 mars, stage ouvert à tous les qualifiés. La ligue financera uniquement les stages qu'elle organise.

Les championnats départementaux sont obligatoires pour accéder aux championnats de ligue (il continue d'y avoir un championnat par zone de jeux). La date limite des championnats départementaux est fixée au 15 janvier. Les championnats de ligue auront lieu les 10, 11 et 12 février 2018. Ils restent sur 2 jours pour les petites catégories, jusqu'aux pupilles inclus.

Monsieur Infanti demande la raison d'un tel délai entre la limite des championnats départementaux et le championnat de ligue. Il lui est répondu que c'est nécessaire pour effectuer les ajustements éventuels et pour la bonne préparation des championnats de ligue.

Il y aura un open en parallèle au championnat de ligue. Le vainqueur de l'open est qualifié pour la saison suivante.

Le quota de qualifiés sera communiqué ultérieurement.

NIII Jeunes

Cette année la Franche-Comté a inscrit 7 équipes en NIII Jeunes. Les résultats sont consultables sur le site de la FFE. L'équipe de Belfort Echecs s'est qualifiée pour la NII Jeunes. La Responsable des Jeunes pensait qu'ils acceptaient la montée, Monsieur Infanti précise que ce n'est pas encore fermement décidé.

Le calendrier pour la prochaine saison a été établi.

Les inscriptions devront se faire en Bourgogne comme en Franche-Comté avant la date limite notée au calendrier. L'inscription est gratuite, cependant tout désistement d'une équipe après établissement du calendrier sera amendable de 40€.

Suite aux remarques de la saison 2016-2017 la cadence sera :

- 1h+30sec/cp pour les échiquiers 1 à 3, ils jouent 1 partie, marquent 2 points pour un gain
- 25min+10sec/cp pour l'échiquier 4, ils jouent 2 parties d'1 point chacune.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un arbitre homologué pour ces rencontres.

Pôle Espoir

Le Pôle Espoir aura pour but de soutenir les jeunes qui se sont démarqués la dernière saison et de les aider à progresser. Il sera composé de 10 jeunes de la région, des catégories petits poussins à minimes (pour l'année à venir). Ceux qui en feront partie pourront bénéficier :

- du remboursement de toutes les inscriptions aux tournois de la région Bourgogne Franche-Comté,
- de 3 stages dédiés au Pôle Espoir animés par un entraîneur qualifié,
- de la gratuité pour la participation aux autres stages organisés par la Ligue.

Pour prétendre au Pôle Espoir le jeune s'engage :

- à participer aux phases qualificatives du Championnat de France Jeunes et à celui-ci,
- à participer au minimum à 2 tournois lents (1 pour les petits poussins) et 2 tournois rapides, ceux-ci doivent être homologués,
- à jouer en Nationale Jeunes (si son club a une équipe inscrite) et/ou en équipe Régionale ou Nationale Adultes,
- à venir aux stages du Pôle Espoir.

Les responsables du jeune devront s'engager pour la saison complète à accompagner le jeune ou à lui donner les moyens de participer aux compétitions.

Un stage de rentrée est prévu pour tous les jeunes les 30 septembre et 1^{er} octobre 2017.

3. Féminines par Christine Frédéric

Interclubs

Il y a eu une seule équipe inscrite en Nationale 2F en Franche-Comté, aucune en Bourgogne. L'équipe de Besançon TPG! a donc participé à la deuxième phase à Huningue mais a perdu et restera en N2F l'année prochaine.

En Bourgogne, Esbarres avait une équipe en N1F. Elles ont terminé 7^{ème} sur 8 et descendent en N2F.

Coupe de la parité

(Elle est gérée par la responsable des féminines mais pourrait l'être différemment puisque les équipes doivent compter 2 joueuses et 2 joueurs.)

Une seule équipe dans chaque zone de jeux. L'équipe d'Esbarres a participé à la phase inter régionale. Elle a terminé 2^{ème} et se qualifie pour la finale qui aura lieu les 17 et 18 juin à Nancy.

L'équipe de Besançon a déclaré forfait pour la phase inter régionale, faute de joueurs disponibles. Il y avait la coupe de France et la N3 jeunes à la même date.

Rapide féminin

Le championnat rapide féminin qui décerne le titre de championne de région et qui est qualificatif pour le trophée Roza Lallemand a eu une très faible participation. Seulement 4 participantes dans chaque zone. Les championnes sont Pascale Pitiani et Gaëlle Lamotte mais elles ne pouvaient ni l'une ni l'autre participer à la finale. Ce sont donc Delphine Boileau et Caroline Devaux qui représentent la Bourgogne et la Franche-Comté en ce moment même au château de Villandry.

On constate une baisse de participation à ces compétitions, elle ne correspond pas à une baisse des effectifs féminins de la région. Il va falloir œuvrer pour inverser cette tendance à la baisse d'autant plus que les subventions demandées portent sur la pratique féminine.

Cette année on était confronté à plusieurs difficultés. La première a été celle du calendrier. Des compétitions ont été programmées à des dates de compétitions féminines prévues par le calendrier fédéral ou qui avaient été fixées par l'ancienne ligue de Franche-Comté.

D'autre part la responsable des féminines souhaiterait ne pas être seule à gérer ce secteur et lance un appel pour créer une commission "féminines".

4. Coupes par Pascal Da Silva

Coupe de France

Besançon TPG! en demi-finale le 24 juin.

Coupe 2000

En Bourgogne, Saint-Georges et Châlons se sont qualifiés pour la phase inter régionale.

Saint-Georges a fini 4^{ème} de la phase inter régionale.

En Franche-Comté, Montbéliard et Belfort se sont qualifiés pour la phase inter régionale.

Pas de qualification pour la finale.

Coupe Loubatière

Besançon TPG! et Esbarres qualifiés pour la phase inter régionale.

Esbarres qualifié pour la finale des 24, 25 juin.

Il y a une coupe de Bourgogne réservée au moins de 1600. Le responsable des coupes aimerait l'étendre à la Franche-Comté et faire une finale régionale B-FC.

Il existe aussi une coupe de Franche-Comté qui a un fonctionnement très différent avec une seule équipe par club, équipe de 4 joueurs dont la somme totale Elo ne doit pas dépasser 7600. Besançon a gagné la finale jouée le 11 juin.

5. Scolaires par Yann Lozac'hmeur

Phase départementale

Côte d'Or : 22 écoliers, 32 collégiens, 0 lycéen --> 54 participants

Saône et Loire : 6 écoliers, 32 collégiens, 10 lycéens --> 48 participants

Yonne : 6 écoliers, 7 collégiens, 2 lycéens --> 15 participants

Nièvre : 0 participant

Jura : 79 écoliers, 47 collégiens, 0 lycéen --> 126 participants

Doubs : 35 écoliers, 5 collégiens, 0 lycéen --> 40 participants

Territoire de Belfort : 0 participant

Haute-Saône : 0 participant

Raphaël Gauthier, Président du CDJE du Doubs pense que les chiffres pour le Doubs ne sont pas complets.

Ont participé à la phase finale :

l'école Wilson de Dole (39) qui finit 21^{ème} sur 24,

le collège Hautes Pailles d'Echenon (21) qui finit 23^{ème} sur 25,

le collège Aristide Briand de Lons-le-Saunier (39) qui finit 15^{ème} sur 25.

Une subvention de 130 € sera versée à chacun des établissements ayant participé à la finale.

Le responsable des scolaires estime indispensable qu'il y ait un correspondant scolaire par département.

Un règlement scolaire a été rédigé, il a été validé par le comité directeur. (annexe) Il doit être pris en compte dès septembre.

6. Arbitrage

David Herambourg a démissionné du poste de Directeur Régional de l'Arbitrage. Patrick Lauféron assure la fonction en attendant qu'un nouveau DRA soit nommé.

Un appel à candidature pour la fonction de DRA est lancé.

Une session d'examen a lieu le 17 juin à Belfort et à Lons.

Appels à candidature pour organiser un stage d'arbitrage FC, AF4 ou AF3.

Dans le même temps, des appels à candidature sont lancés pour accueillir des stages de formation DIFFE, DEFFE, DAFPE.

La ligue prend en charge les frais d'organisation

- **Modalité d'attribution et de financement des compétitions ligue**

La ligue finance les frais d'arbitrage et les récompenses, sur facture, pour l'ensemble des compétitions de ligue. Elle gère l'appel d'offre pour l'arbitre qui présente un devis. Le président du club organisateur valide le choix de l'arbitre retenu.

Pour le championnat jeunes qui sera sur 3 jours l'année prochaine, la ligue perçoit les droits d'inscription qui restent à 5€. Les recettes de la buvette sont perçues par le club organisateur qui dans le cahier des charges doit veiller à organiser un petit pot de clôture. Elle verse une subvention en cas de nécessité de location de salle à hauteur de 5€ par participant sur présentation de la facture de location.

Une question est posée : Qui subventionne si la nécessité d'un service de sécurité s'avère lors des championnats jeunes ?

Il faudra voir avec la mairie du lieu d'organisation, les réponses se feront au cas par cas.

Championnats de ligue fide : La Bourgogne garde un championnat spécifique, la ligue encaisse les inscriptions et finance les prix, les récompenses et les frais d'arbitrage.

En Franche-Comté, un tournoi organisé par un des clubs est support du championnat de ligue.

La ligue verse une subvention spécifique de 400€ à la condition qu'il y ait deux trophées avec les gravures pour le champion et la championne de FRC et des prix spécifiques pour les Franc-Comtois. Le club organisateur perçoit toujours la subvention de 200 euros de la ligue pour l'organisation d'un tournoi lent.

Championnats de ligue rapide: les 2 ZID adoptent le principe du lent de Franche-Comté. La subvention spéciale est fixée à 100€ en plus des 100 euros de subvention de la ligue pour l'organisation d'un rapide. Cette subvention spécifique sert à financer les deux trophées avec les gravures pour le champion et la championne de ligue.

Championnats de ligue Blitz : Une subvention unique de 100€.

La ligue fixe les dates de toutes les compétitions ligue dans le calendrier annuel de la saison.

Un appel à candidature est lancé pour l'organisation de la dite compétition. L'attribution des tournois se fera de façon à respecter un équilibre sur le territoire et que ce ne soit pas tous les ans au même endroit. Une fois le lieu connu, le directeur de la compétition lance les appels d'offre pour l'arbitrage.

- **Subvention aux tournois**

Un tournoi cadence lente et un tournoi cadence rapide par club peuvent prétendre à une subvention de la ligue si le club respecte le cahier des charges (inscription au calendrier de la ligue, arbitre de la ligue, sollicitation de la subvention et envoi des résultats aux membres du bureau).

Montant de la subvention : 100 € pour un tournoi rapide, 200 € pour un tournoi lent.

- **Budget prévisionnel**

Le Président présente le budget prévisionnel pour 2017. (annexe)

Il est soumis au vote de l'assemblée.

0 voix contre - 0 abstention - voté à l'unanimité.

- **Préparation de la saison 2017-2018**

Tout a été abordé secteur par secteur dans les rapports précédents.

- **Règlements scolaires, NIV, Régionales**

Les règlements des compétitions régionales seront uniformisés, votés et diffusés. Des points seront formalisés notamment en ce qui concerne les reports de match.

Voir annexe pour le règlement pour les compétitions scolaires.

- **Calendrier de la saison 2017-2018**

Les dates des compétitions ligue ont été arrêtées.

voir calendrier en annexe.

- **Site internet de la ligue**

Raphaël Gauthier qui a accepté de s'occuper du site internet de la ligue lors de l'AG du 19 novembre 2016 déplore un manque de communication. Il trouve qu'on ne lui fournit pas suffisamment d'informations à mettre sur le site.

A l'inverse, plusieurs membres du comité directeur affirment avoir envoyé des informations qui n'ont pas été mises en ligne sur le site. Raphaël pense avoir mis tout ce qu'il a reçu. On en déduit qu'il y a peut-être un problème d'adresse mail.

Au lendemain de cette assemblée générale, Raphaël Gauthier, déplorant le manque de soutien de l'assemblée, décide de ne plus assurer la fonction de webmaster. Il va communiquer les codes nécessaires à l'utilisation du site et de l'hébergement au Président.

- **Questions diverses**

Quand un club ferme ses anciens membres ne sont pas considérés comme mutés.

Pour valider un grade d'arbitre, il faut suivre une session de formation continue.

Les frais de déplacement peuvent être déclarés comme don à l'association.

Les kilomètres parcourus ne seront pas ajoutés au calendrier de NIV.

L'assemblée générale s'est terminée autour du verre de l'amitié.

Le Président

La secrétaire

Patrick Lauféron

Christine Frédéric